



COMMUNIQUÉ

Le 12 décembre 2023

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

Lors de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Ulric a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 totalisant un montant de 2 894 431\$, ventilé comme suit :

REVENUS	
Taxes sur la valeur foncière	1 443 973\$
Tarififications pour services municipaux	378 549\$
Paiements tenant lieu de taxes	18 637\$
Transferts	821 708\$
Services rendus	88 064\$
Autres revenus	143 500\$
TOTAL DES REVENUS	2 894 431\$

DÉPENSES	
Administration générale	543 108\$
Sécurité publique	339 866\$
Transports	1 016 439\$
Hygiène du milieu	369 483\$
Logement social	12 000\$
Aménagement, urbanisme, développement	137 067\$
Loisirs et culture	230 513\$
Frais de financement	64 755\$
Remboursement en capital	181 200\$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	2 894 431\$

Cet exercice budgétaire a été réalisé avec une grande préoccupation du contexte économique actuel où l'inflation générale et l'augmentation du coût de la vie impactent le portefeuille de tous les citoyens. La municipalité doit absorber des hausses de coûts dans plusieurs départements administration 7.5%, sécurité publique 5.8%, transports 8.9%, qui s'explique en partie par la hausse des prix de différents biens et services. Aucune augmentation au niveau du taux des taxes foncières générales, une augmentation de 14\$ par tarif d'ordure passant de 198\$ à 212\$ par résidence. L'exercice budgétaire 2024 permettra, entre autres d'améliorer et entretenir les infrastructures et les équipements municipaux.

**PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026**

PROJETS	2024	2025	2026	Financement		
				2024		
Chemins et routes		200 000 \$	200 000 \$	Budget		
usine eau potable	10 000 000 \$			Aide financière- Emprunt		10 000 000\$
Matériel roulant	200 000\$			Fonds de roulement surplus		200 000\$
TOTAL	10 200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	INVESTISSEMENTS	2024-2025-2026	10 600 000\$

Suivi du projet de mise aux normes de l'eau potable 2024:

Durant le mois de janvier, la firme ARPO services-conseil doit déposer à la municipalité l'étude préliminaire (rapport de conception) et plans et devis. Pour la suite une demande d'autorisation doit être déposée au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ainsi qu'au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC). Après avoir reçu l'autorisation des deux ministères, la municipalité pourra déposer l'appel d'offres pour les travaux de construction, pour un début de travaux en juillet et la mise en service en novembre 2024.

Je remercie sincèrement les membres du conseil municipal, les employés ainsi que les bénévoles de chacun des comités pour leur belle collaboration et l'intérêt qu'ils manifestent envers notre municipalité.

Michel Caron, maire